

## Le CPE est mort, mais la précarité augmente !

Après douze semaines de conflits et de manifestations anti-CPE qui ont rassemblé des millions de salariés du Privé, du Public, des coordinations étudiantes et lycéennes et des retraités, une ultime mobilisation a été organisée le 4 avril. Ce jour là, plus de 3 millions de manifestants (chiffre record) ont arpenté les rues de France pour **contraindre enfin le Gouvernement à retirer l'article 8 de la loi égalité des chances et à le remplacer par un autre dispositif** (lire en page 6)

**L'unité d'action établie entre les syndicats aura permis de faire plier le Gouvernement.** Dans notre Département, Force Ouvrière a largement participé aux différentes manifestations régionales et départementales. Nous pouvons, nous aussi, être très fiers d'avoir œuvré à faire disparaître le CPE. Venus du Privé comme du Public, les militants ont permis de démontrer que **Force Ouvrière savait se mobiliser, et a même battu des records de participation.**

Cette victoire ne doit pas faire oublier que des salariés de notre pays, ont encore bien des difficultés à se faire entendre. Sont concernés les nombreux travailleurs des petites entreprises, où revendiquer est mal accepté, où essayer de se faire payer ses heures supplémentaires tient souvent du parcours du combattant ! Le Gouvernement, en instaurant le CNE a donné aux employeurs de ces entreprises là, une arme supplémentaire pour se défaire des salariés qui "sortent du rang".

Il y a encore quelques mois, les patrons des PME arrivaient, après une période d'essai d'un mois, à "tester" les capacités professionnelles des nouveaux embauchés, aujourd'hui, grâce au CNE, il ont deux ans pour le faire ! Pourquoi ? Le CDI leur fait-il peur ? Peut-être préfèrent-ils embaucher de la main d'œuvre malléable, pour laquelle la menace du licenciement du jour au lendemain fait oublier que le Code du Travail existe toujours !!...

**Le CNE doit lui aussi être aboli !** Force Ouvrière continue le combat ! Déjà deux jugements ont transformé des contrats CNE en contrats CDI !!

En moins de six mois, la France a affronté deux crises majeures : la crise des banlieues et la fronde syndicale et étudiante contre le CPE. Malgré cela, le Gouvernement semble ne pas encore avoir compris le message : **la précarité augmente, le niveau de pauvreté est en hausse** (en 2003, 6,3 % des ménages français, 3,7 millions de personnes, disposaient pour vivre, d'un revenu inférieur à 50 % du revenu médian (soit 645 € par mois), seuil de pauvreté retenu dans l'hexagone. En 2002, ce pourcentage était de 5,9 % (chiffre ONPE – Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale).

De son côté, le Gouvernement nous annonce une baisse du nombre de chômeurs ! Nous savons pertinemment que des milliers de radiations sont effectuées régulièrement au niveau des ANPE pour faire baisser artificiellement les chiffres du chômage (20000 radiations pour absence de contrôle, 8750 radiations administratives, d'un mois sur l'autre).

Notre Département n'est pas épargné, loin s'en faut, par le chômage, avec des chiffres records sur les secteurs de Lens et de Calais, où le taux est supérieur à 15,5 %. A cela va s'ajouter des fermetures d'entreprises, des réductions d'effectifs et des délocalisations (Stora Enso, Siex, Mann Hummel, Faurécia, la dentelle de Calais, etc.).

Le chômage semble être un passage obligé pour les jeunes ! Les statistiques démontrent que pour obtenir un CDI il faut au minimum passer par trois années de précarité, c'est pourquoi il est très important de faire comprendre à tous ces jeunes salariés et aux autres aussi, que le Syndicat est là pour les aider, les conseiller, les défendre, donc qu'il est primordial pour eux d'y adhérer, même et surtout avant que les difficultés ne surviennent !!

Les minima sociaux sont en baisse, le SMIC a bien augmenté, mais les travailleurs aux revenus moyens, ne voient généralement leurs salaires augmentés que du montant de l'inflation. Cela a pour effet de réduire de plus en plus l'écart entre les salaires des travailleurs qualifiés et non qualifiés. Pendant ce temps, les charges augmentent, le prix du gasoil flambe, les prix du gaz et de l'électricité font de même. Le pouvoir d'achat des Français ne cesse de baisser d'année en année (- 6 % pour les fonctionnaires depuis 2000, comme pour les salariés du Privé).

**Le Gouvernement et les Employeurs savent qu'il est difficile pour un salarié de négocier une augmentation de son salaire lorsque le taux de chômage est élevé, cela les arrange bien !!**

Sachez que malgré ce taux de chômage élevé, le profit des entreprises est toujours en augmentation. Il est donc indispensable de négocier des augmentations de salaires et revendiquer une prime de transport, comme le recommande notre Confédération.

Pour le reste de l'activité sociale, soyons prudent ! Le Gouvernement continue la "casse" du Code du Travail et du Service Public ! Toutes les struc-

tures sont concernées : réduction des effectifs de La Poste, dans l'enseignement et dans les hôpitaux (fermetures de lits et de blocs opératoires). Aujourd'hui, le Service Public est particulièrement menacé, tout d'abord par des suppressions importantes de personnels. Cette "casse" aura une sérieuse répercussion sur le quotidien de **tous les salariés** : délais d'attente plus long dans les mairies, dans les bureaux de poste et dans les hôpitaux, etc.



Demain, si les salariés ne sont pas attentifs, des réductions d'effectifs vont survenir dans les Organismes Sociaux (CAF, URSSAF, CPAM). Là également F.O. restera très vigilant !!

A la veille des congés d'été pour les travailleurs, ce tableau peint ci-dessus n'est pas des plus engageant !

Néanmoins, le Bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière du Pas-de-Calais se joint à moi, pour vous souhaiter à tous de passer bonnes vacances et d'essayer d'oublier quelque peu les difficultés du quotidien !

Je vous donne rendez-vous en septembre, pour une **rentrée syndicale offensive !!**

Jean-Baptiste KONIECZNY

## Il y a 70 ans... en juin 1936, les Premiers Congés Payés !!!

Dans la nuit du 7 ou 8 juin 1936, après les grèves du mois de mai, le Gouvernement et une délégation patronale admettent l'établissement de contrats collectifs de travail, reconnaissent aux travailleurs le droit d'adhérer à un syndicat professionnel, et s'engagent à ne prendre aucune sanction pour fait de grève. L'accord a été suivi de plusieurs lois visant à donner satisfaction aux travailleurs, parmi celles-ci, celle qui fixe à quarante heures la durée de travail hebdomadaire, et celle qui octroie quinze jours de congés payés par an à tous les ouvriers !!!

**L'équipe de la rédaction du "Journal du Militant Force Ouvrière du Pas-de-Calais", à son tour, vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée !!**

